

MERCI A NOS PARTENAIRES



4ème CORRIDA' BAR
Vendredi 7 décembre 2018

1€ sera reversé
au Téléthon

Place hôtel de ville

Course enfants 1500m
Départ 19h30

5Km
Départ 20h

Animations
Echauffement collectif
Concours de déguisements

AUTO ECOLE DE LA POSTE **Crédit Mutuel** **AFMTELETHON**
INNOVER POUR GUÉRIR

Retrouvez toutes les informations pratiques sur :
www.cercle-athletique-barsuraube.com ou sur le Facebook de la ville de Bar sur Aube
et inscriptions sur le www.lesportif.com

Organisation :

Art 1 : La Corrida de Bar sur Aube est organisée par le Cercle Athlétique Bar Bayel en partenariat avec la Ville de Bar-sur-Aube et l'Office Municipal des Sports et avec la participation des commerçants du centre-ville.

Art 2 : Le départ a lieu le vendredi 7 décembre 2018 à 20h rue nationale (devant la Mairie) et 19h30 pour les enfants. Les coureurs devront parcourir 3 tours d'un circuit de 1.66Km (environ 5Km). L'arrivée sera jugée rue Thiers. **Le nombre de participants est limité à 400 (lots assurés aux 250 premiers inscrits pour les adultes et lots à tous les participants de la course enfants).**

Pour les enfants (poussins et benjamins : 2006 à 2009) le parcours se composera d'une boucle unique de 1.5Km.

Participation :

Art 3 : L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés nés en 2009 (poussins) et avant. Toute inscription doit être accompagnée d'une photocopie de licence (pour les licenciés à FF d'athlétisme) ou d'un certificat médical autorisant la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an pour les non licenciés.

Art 4 : Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit (hormis médical). Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocedant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident subi ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Art 5 : Le dossard devra être porté pendant toute la course, et entièrement lisible et visible sous peine de disqualification. Interdiction de masquer tout ou partie du dossard et/ou de le découper. L'organisation décline toute responsabilité pour les coureurs sans dossard. L'utilisation du porte dossard est tolérée.

Art 6 : Les dossards seront à retirer sur présentation d'un justificatif d'identité, le vendredi 7 décembre entre 18h30 et 19h45 place de la Mairie (sous les Halles). Inscriptions possibles sur place à partir de 18H30 avec une majoration de 3€.

Art 7 : Sécurité parcours : le parcours est protégé par des signaleurs avec sur certains endroits le concours de la police. Un poste de secours se tiendra au niveau de la zone de départ et d'arrivée. Le service médical et les secouristes sont habilités à mettre hors course tout(e) concurrent(e) paraissant inapte à poursuivre l'épreuve. Les participants disposent d'un temps maximum de 45min pour effectuer le parcours jusqu'à la ligne d'arrivée.

Art 8 : Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours.

Art 9 : Le chronométrage s'effectue par un système de puces électroniques. Les puces non restituées seront facturées à hauteur de 6€.

Art 10 : En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêt préfectoral ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Art 11 : Tout(e) concurrent(e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses. Il (elle) s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Droit d'image :

Art 12 : Les coureurs autorisent l'organisation ainsi que ses ayants droits (médiats, partenaires,...) à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de cet évènement, sans contrepartie financière, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Récompenses :

Art 13 : Les trois premières femmes et les trois premiers hommes au scratch seront récompensés (course adultes et course jeunes).

Assurance :

Art 14 : L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile auprès de : A.I.A.C. Courtage. Les participants licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. La Ville de Bar sur Aube et le club du Cercle Athlétique Bar Bayel, déclinent toutes responsabilités quant aux vols, dégradations d'équipements susceptibles de se produire dans le cadre de la manifestation.

Déguisement :

Art 15 : Les coureurs déguisés participants à la corrida de Noël devront respecter les bonnes mœurs en matière de déguisement. Ainsi, les personnes faisant apparaître un caractère racial ou antisémite seront immédiatement exclues de la manifestation.



Vendredi 7 Décembre 2018
4^{ème} **CORRIDA'BAR à Bar Sur Aube**

N°
DOSSARD

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM : Prénom :

Adresse (complète) :

N° de Tel : Mail :

Année de naissance : Catégorie : Sexe : F M

Club : Fédération :

N° de Licence * : (joindre la photocopie)

(* **Pour les non licenciés FFA** : joindre obligatoirement un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition daté de moins d'un an, ou la photocopie de celui-ci certifiée conforme).

Tarifs : jusqu'au mercredi 5 Décembre 2018 :

7 € (dont 1€ reversé au téléthon) Et après : 10 €

3€ pour la course enfants (poussins et benjamins : enfants nés en 2006-2007-2008-2009) et après le 5/12/2018 5€

FIN DES INSCRIPTIONS SUR PLACE à 19h15 !

Inscrivez-vous en ligne sur le site de notre partenaire. Nous prenons en charge une partie des frais de service.



Aucune inscription ne sera prise en compte sans un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition daté de moins d'un an (ou la photocopie certifiée conforme) ou d'une licence d'athlétisme (présentation de la licence obligatoire le jour de l'épreuve).

J'accepte le présent règlement de l'épreuve et certifie exacts les renseignements ci-dessus

Date:

Signature :

Autorisation parentale (pour les mineurs)

J'autorise mon fils, ma fille: à participer à la Corrida de Bar/Aube

Date

Nom : Signature

Bulletin d'inscription à renvoyer avec votre règlement (chèque à l'ordre du CABB) **avant le 5/12/18** à :
M. Allain LECOZ 39, Rue de Fossé 10500 DIENVILLE allain.catherine.lecoz@wanadoo.fr

Directeur de course : M. Benoit BAPTISTE 03.25.27.46.39 - mail benoit.baptiste@barsuraube.fr

www.cercle-athletique-barsuraube.com